

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1211

présenté par
M. Vercamer

à l'amendement n° 128 (Rect) de la commission des affaires sociales

ARTICLE 35

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« stratégique »,

insérer les mots :

« composé notamment de parlementaires des deux chambres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à associer les parlementaires, représentants de la Nation, au conseil stratégique chargé de formuler des propositions sur les innovations dans le système de santé.